

Votre situation familiale

i Complétez, et cochez la ou les cases correspondant à votre situation.

Je, soussigné, Monsieur / Madame

Nom, Prénom : _____

Nom d'usage : _____

Adresse postale : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à : _____

Courriel : _____ @ _____

Déclare ne pas vivre en concubinage, ne pas avoir contracté de pacte civil de solidarité (PACS).

Déclare vivre maritalement, en concubinage, ou avoir contracté un pacte civil de solidarité (PACS) avec :

Nom, Prénom : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à : _____

Vos ressources

i Complétez, et cochez la ou les cases correspondant à votre situation.

1/ Mes revenus habituels :

Je joins mon dernier avis d'imposition ou ma dernière déclaration de revenus.

ET, si ma situation a changé depuis, je produis tout justificatif nécessaire (perte d'emploi, divorce, retraite, etc.)

ET, si je vis habituellement en couple, avec un parent ou un ami, je produis leur dernière déclaration de revenus, et, si leur situation a changé depuis, tout justificatif nécessaire (perte d'emploi, divorce, retraite, etc.)

2/ Je dispose :

D'un livret A ou livret de caisse d'épargne, d'un livret d'épargne populaire, ou d'autres revenus de placement.

Montant total disponible : _____ €

OU je joins à ma demande d'aide juridictionnelle une attestation bancaire ou un relevé bancaire récent indiquant le montant dont je dispose en capital.

3/ Mon habitation :

Locataire Propriétaire de mon habitation principale

Hébergé(e) depuis le ____ / ____ / ____ Propriétaire d'un bien immobilier autre que mon habitation principale

Je joins à ma demande d'aide juridictionnelle la dernière quittance de loyer ou le contrat de bail si je suis locataire, ou une attestation d'hébergement par la personne qui m'héberge.

Signature

i En cas d'incohérence entre le formulaire d'aide juridictionnelle et la présente attestation, c'est l'attestation qui sera prise en compte.


i La loi rend passible d'une peine de quatre ans d'emprisonnement et/ou de 9.000€ d'amende toute personne qui aura fourni, en connaissance de cause, des renseignements inexacts ou incomplets dans la demande d'aide juridictionnelle (art. 22 – II de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968).

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette attestation sont exacts.

Fait à : _____

Le ____ / ____ / ____

Signature du demandeur à l'aide juridictionnelle :

 **i** IMPORTANT : prenez connaissance des pièces et informations à joindre à votre demande, au verso.

ⓘ **Attention !! Si votre dossier est incomplet, il peut être rejeté sans demande de pièce complémentaire préalable.**

→ **Le dossier est-il renseigné ?**

- ✓ Avez-vous des précisions à apporter sur votre situation (de famille, de ressources ...) en page 2, partie 2, et page 3, partie 4, du formulaire d'aide juridictionnelle ?
- ✓ Avez-vous exposé brièvement et précisément votre demande en page 2, partie 3, du formulaire d'aide juridictionnelle, ou ajouté un courrier explicatif sur feuille libre ?

→ **Le dossier est-il daté ?**

→ **Le dossier est-il signé ?**

→ **Votre identité :**

- ✓ Une pièce d'identité, OU un titre de séjour régulier en cours de validité, OU votre récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour est-il joint ?

→ **Votre situation familiale :**

- ✓ Etes-vous en couple ? Si oui, les ressources du conjoint sont-elles jointes ?
- ✓ Etes-vous hébergé(e) ? Si oui, par qui ? L'attestation d'hébergement est-elle jointe ?
- ✓ Y a-t-il des personnes à charge (enfant, parent ou ami) ?
- ✓ Toutes les personnes vivant en foyer apparaissent-elles au dossier ?

→ **L'identité et l'adresse complète de l'adversaire ou des adversaires sont-ils précisés ?**

→ **La procédure souhaitée et la juridiction choisie sont-elles précisées ?**

→ **Si vous avez choisi un avocat, l'attestation de prise en charge est-elle jointe ?**

→ **Le BAJ de LILLE est-il compétent ?**

- ✓ Si un juge est déjà saisi, dépend-il du tribunal de grande instance de LILLE ?
- ✓ Si aucun juge n'est saisi, votre domicile dépend-il du tribunal de grande instance de LILLE ?

→ **Les justificatifs de ressources de votre foyer (notion plus large que le seul revenu imposable) sont-ils tous joints au dossier ?**

- ✓ Le dernier avis d'imposition complet (la 2^e feuille fait apparaître les revenus fonciers ou de capitaux mobiliers) est-il joint ?
- ✓ Ou la dernière déclaration fiscale pré-remplie complète est-elle jointe ?
- ✓ En cas de variation importante et récente des ressources, les bulletins de salaires des 3 derniers mois sont-ils joints ?
- ✓ Les ressources de toutes les personnes vivant au foyer sont-elles jointes ?
- ✓ Le relevé CAF de moins de trois mois est-il joint ?
- ✓ Hormis pour les cas de divorce ou si vous êtes poursuivi en matière pénale, l'attestation de non-prise en charge par votre assureur est-elle jointe ?

ⓘ *En cas de difficulté pour remplir votre demande d'aide juridictionnelle, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil du tribunal de grande instance (Lille) ou des tribunaux d'instance (Lille, Roubaix, Tourcoing) d'une maison de justice, d'un point d'accès au droit, de votre assistant social ou de votre mairie.*

ⓘ *Vous pouvez télécharger et remplir la demande d'aide juridictionnelle au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074> , partie « services en ligne et formulaires »*